

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville, le 5 octobre 2021, à 19 h 30.

Sont présents : MM Roger Lévesque, maire
Nestor Dubé, conseiller # 1
Samuel Côté, conseiller # 2
Ghislain Desbiens, conseiller # 3
Mme Monique Bouchard, conseillère # 4
M. Steve Lamoureux, conseiller # 5

Est absente : Mme Lise Bégin, conseillère # 6

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède à l'assermentation des élus avant la tenue du caucus à 18 h 30.

M. Roger Lévesque, maire prend la parole et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil municipal élus par acclamation le 1^{er} octobre dernier.

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19 h 30.

2021.10.184

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et il demeure ouvert avec toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Adoption du procès-verbal

2021.10.185

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

Adoptée unanimement

2021.10.186

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le bordereau de correspondance.

MAMH, UMQ, FQM	Invitation à un webinaire pour les candidats mercredi 6 octobre 2021 à 18 h 30 d'une durée de 45 minutes pour mieux outiller les élus.
-----------------------	--

2021.10.187

4.1 Local pour des cours de peinture

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de prêter la salle de l'aréna, suite à une demande de madame Danièle Frenette, pour des cours de peinture qui débiteront en octobre, et ce, jusqu'en mai, les mercredis.

Adoptée unanimement

2021.10.188

4.2 Participation au groupe de discussion sur l'attractivité du territoire

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest est invitée à déléguer un représentant élu pour participer à une discussion portant sur l'attractivité du territoire le 18 octobre 2021, en après-midi ou en soirée;

CONSIDÉRANT QUE cette discussion permettra de cerner les besoins des municipalités en matière d'attraction et d'accueil des nouveaux arrivants, mais surtout de mieux connaître l'ADN du territoire (forces, attraits, valeurs communes);

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu que madame Monique Bouchard soit déléguer pour assister à cette discussion.

Adoptée unanimement

5. Trésorerie

2021.10.189

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 septembre 2021.

2021.10.190

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles dans le cadre de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Septembre 2021, totalisant 13 684,21 \$ et représenté par les chèques L2100110 à L2100119;
- Octobre 2021, totalisant 1 298,76 \$ et représenté par les chèques L2100120 à L2100121;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour les semaines 35 à 39 totalisant 22 439,80\$ (brut).

Adoptée unanimement

2021.10.191 5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Septembre 2021, totalisant 139 213,23 \$ et représenté par les chèques C2100064 à C2100065; L21000110 à L2100119; M2100005; P2100256 à P2100281;
- Octobre 2021, totalisant 5 841,22 \$ et représenté par les chèques L2100120 à L 2100121; et P2100282 à P 2100287.

Adoptée unanimement

6. Administration

2021.10.192 6.1 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de nommer monsieur Ghislain Desbiens, maire suppléant qui agira comme substitut du maire pour les séances du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée unanimement

2021.10.193 6.2 Signataires pour les effets bancaires et AccèsD Affaires

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu d'autoriser messieurs Roger Lévesque, maire et Ghislain Desbiens, conseiller ainsi que mesdames Lyne Blanchet, secrétaire-trésorière et Chantale Roy, secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité tous les effets bancaires ainsi que les transactions sur AccèsD Affaires.

Adoptée unanimement

2021.10.194 6.3 Renouvellement du contrat de sous-traitance pour le déneigement de l'immeuble situé au 30, avenue Dr. Bigué

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Steve Lamoureux de renouveler le contrat de sous-traitance pour le déneigement de l'immeuble situé au 30, avenue Dr. Bigué avec monsieur Jacques Girard, au montant de 400,00 \$ par mois.

Adoptée unanimement

2021.10.195 6.4 Déneigement du Rang 6 & 7

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au déneigement de ses Rangs 6 & 7 et 8 & 9, suite la fermeture de la Corporation des chemins d'hiver, depuis mai 2021;

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'Asphaltage Théo Paquet qui est intéressée à déneiger le Rang 6 & 7;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'accepter l'offre d'Asphaltage Théo Paquet pour le déneigement du Rang 6 & 7 au montant de 2 500,00 \$ du kilomètre plus les taxes applicables pour un montant total de 9 525,00 \$ pour l'automne-hiver 2021-2022.

Adoptée unanimement

2021.10.196

6.5 Cartes-cadeaux pour la politique PFM et MADA

C2100066
C2100067

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage de l'élaboration de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et de la Politique familiale municipale (PFM) a lancé son sondage, il y a quelques jours;

C2100071
C2100074

CONSIDÉRANT QU'il est important que la population participe en grand nombre et complète le sondage;

C2100075

CONSIDÉRANT QU'un incitatif sous forme de tirage de cartes-cadeaux est recommandé par le comité;

C2100076
C2100078

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'offrir 14 cartes-cadeaux à échanger dans les commerces locaux, dépense de 350,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02-190-00-970.

Adoptée unanimement

7. Travaux publics

2021.10.197

7.1 Modification des travaux pour la réfection des rues

P2100263

CONSIDÉRANT la résolution 2021.07.126 octroyant le contrat pour la réfection des rues à Asphaltage Théo Paquet au montant net de 36 934,08 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget permettait de faire des travaux supplémentaires;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser la modification des travaux effectués pour la réfection des rues par Asphaltage Théo Paquet pour un montant net de 62 992,50 \$.

Adoptée unanimement

2021.10.198

7.2 Acquisition d'un balai ramasseur pour les rues

Point reporté.

8. Urbanisme

2021.10.199

8.1 Demande d'achat d'une parcelle de terrain par M. Steve Lefebvre

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'une parcelle de terrain déposée par M. Steve Lefebvre;

M. Lefebvre fait une demande pour acheter une parcelle de terrain sur le lot 4 200 835 d'une dimension de 40 à 50 ' x 150' d'une superficie de 6 000 à 7 500 pi²;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé près du parc à résidus miniers;

CONSIDÉRANT QUE le terrain n'est pas cadastré;

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu :

- **D'adresser** une demande au MERN pour vérifier les normes de distanciation à respecter près d'un parc à résidus miniers ;
- **LORS DE** la réception de la réponse, si celle-ci est positive, il est résolu de vendre une parcelle de terrain au montant de 900,00 \$ pour un maximum de 1 125,00 \$ plus les taxes applicables et ce, suite à l'arpentage. Les frais de cadastrage et les frais de notaire sont payables par M. Lefebvre;
- **D'autoriser** la directrice générale, madame Lyne Blanchet, à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement

2021.10.200

8.2 Demande d'achat d'une parcelle de terrain par Star Peak

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'une parcelle de terrain déposée par M. Alexis Bissonnette pour Star Peak;

M. Bissonnette au nom de Star Peak fait une demande pour acheter une parcelle de terrain sur un lot SDC d'une dimension 492 pi. x 492 pi. d' une superficie de 242 064 pi²;

CONSIDÉRANT QUE le terrain fait partie du périmètre urbain de la municipalité et du MERN;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Roger Lévesque et résolu :

- **D'adresser** une demande au MERN pour qu'il cède à la municipalité tous les terrains SDC dans son périmètre urbain pour du développement à court et moyen terme;
- **LORS DE** la réception de la réponse, si celle-ci est positive, il est résolu de vendre une parcelle de terrain au montant de 36 309,60 \$ plus les taxes applicables, suite à l'arpentage qui peut toucher aussi les terres publiques du MERN. Les frais de cadastrage et les frais de notaire sont payables par Star Peak;
- **D'autoriser** la directrice générale, madame Lyne Blanchet, à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement

9. Sujets divers (varia)

2021.10.201

9.1 Vérification des comptes payables

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu que deux membres du conseil procèdent à la vérification mensuelle des comptes payables

IL EST RÉSOLU DE nommer MM Roger Lévesque, Ghislain Desbiens et Nestor Dubé.

Adoptée unanimement

2021.10.202

9.2 Nettoyage des regards sanitaires

CONSIDÉRANT la résolution 2021.09.172 octroyant le contrat pour la réfection de conduites d'égout dans un secteur spécifique de la municipalité à InspecVision;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale recommande au conseil municipal que l'entreprise procède aussi au nettoyage des autres regards sanitaires sur tout le territoire;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens d'autoriser InspecVision à nettoyer tous les autres regards sanitaires au cout de 100 \$ chacun.

Adoptée unanimement

2021.10.203

9.3 Intention du Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue pour le CLSC de Normétal

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est responsable de veiller au maintien, à l'amélioration de l'état de santé et au bien-être de la population de la région;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a pour vision « *Unir nos forces vers l'excellence pour le bien-être des gens d'ici* ».

CONSIDÉRANT QUE cette vision est supportée par quatre valeurs qui ont été adoptées en mars 2017, soit la collaboration, l'humanisme, l'engagement et la transparence;

CONSIDÉRANT QUE par l'étendue de son territoire, soit 58 000 km², le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue se distingue par les dispensations des soins et services de première ligne et de proximité dans ses 67 installations, dispersées aux quatre coins de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la mission du CISSSAT est de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de la région en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal s'interroge sur la fermeture du Centre de services de Beaucanton et de l'impact à court, moyen et long terme de celle-ci sur le Centre de services de Normétal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal veut une réponse claire sur la survie du CLSC sur son territoire;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu de faire parvenir cette résolution à l'attention de la direction générale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, au 679, 2^e Rue La Sarre J9Z 2X7.

Adoptée unanimement

10. Période de questions

2021.10.204

11. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de clore la séance, il est 19h54.

Adoptée unanimement

Roger Lévesque, maire

Lyne Blanchet, secrétaire-trésorière